



DINEAULT

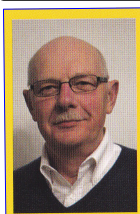
N° 51

Mars

Edition du
16

Janvier 2019

Bulletin Municipal



Philippe
BITTEL

Le Mot du Maire

Vous avez peut-être suivi les différentes étapes des modifications concernant les obligations de présenter certaines pièces d'identité lors des prochaines opérations de vote. Les élections européennes, 2019, à un tour, se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 en France. Elles n'auront pas lieu à la même date dans tous les pays de l'UE, celles-ci s'étalant entre le 23 et le 26 mai.

Je vous fait part du courrier que les Maires de France ont reçu à la suite de l'arrêté du 16 novembre 2018.

Liste des titres d'identité acceptés lors des opérations électorales : modifications issues de l'arrêté du 16 novembre 2018 et précisions apportées par le ministre de l'Intérieur mi-février 2019.

Sommaire

P

Le Mot du Maire.	1
Repas Communal. Le Grand Débat. La Halle couverte.	2
Nouveau véhicule. Visite E. PHILIPPE.	3
Dynamo (Théâtre). Comité des Fêtes. Atelier Mémoire. Gestion Déchets verts. Etat-Civil – Agenda.	4
Conseil Municipal.	5-6
Pièces d'Identité Vote. Mairie Horaires EPAL recrute. ADEC 29 Cancer	7
Récit d'un évadé de guerre 14/18 p 9 à 12	PJ

L'arrêté du 16 novembre 2018 remplace le précédent du 12 décembre 2013 et établit une nouvelle liste de titres d'identité à obligatoirement présenter lors des opérations électorales dans une commune de 1000 habitants et plus (*article 1 de l'arrêté du 16 novembre 2018 pris en application des articles R. 5, R. 6, et R. 60 du code électoral*).

Pour rappel, alors que le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 (*article 31*) prévoyait que tous les électeurs étaient assujettis à la présentation de titres d'identité en plus de la carte électorale pour pouvoir voter, l'AMF avait réussi à réintégrer cette obligation uniquement dans les communes de plus de 1000 habitants, et ce juste avant les élections municipales de mars 2014 (*article 1^{er} du décret n°2014-352 du 19 mars 2014 relatif à la vérification de l'identité des électeurs*).

L'arrêté du 16 novembre 2018 ne revient pas sur cette distinction, moins de 1000-habitants, mais liste les titres d'identité recevables à présenter, de façon obligatoire, lors des opérations électorales pour les électeurs d'une commune de 1000 habitants et plus.

Cette nouvelle liste de titres d'identité a suscité réactions et inquiétudes de la part des maires, immédiatement portées à la connaissance du ministère de l'Intérieur par l'AMF.

Le président BAROIN vient donc de recevoir, ce jour, une lettre détaillée du ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER, sur les justifications de ce nouveau dispositif mais aussi les assouplissements déjà envisagés.

Plus précisément, les élus locaux posaient la question des conséquences de cette obligation sur la participation des électeurs aux futures élections lorsque ceux-ci ne disposent, en particulier, que de titres périmés (CNI périmées depuis plus de 5 ans) ou anciens (permis de conduire papier ou carte du combattant sans photographie).

Le ministre, demandant que les maires appliquent la nouvelle règle avec « discernement », laisse envisager qu'un passeport ou une CNI, délivré depuis plus de 15 ou 20 ans, pourrait être accepté sous réserve que les traits de la personne figurant sur le document soient « aisément reconnaissables ».

Quant au permis de conduire, le ministre précise « qu'il reste possible que l'électeur puisse, au moment du vote, présenter un permis de conduire en carton rose, et ce jusqu'en 2033, date à laquelle ceux-ci devront tous avoir été remplacés ».

Photo Panoramique entête :
Halle Couverte
Photo GLF 02.2019

Directeur de Publication :
Philippe BITTEL

Bulletin Municipal conçu,
réalisé et imprimé par le
« Comité de Rédaction »
Mars 2019
29150 DINEAULT.

Site Internet : dineault.fr

Mairie

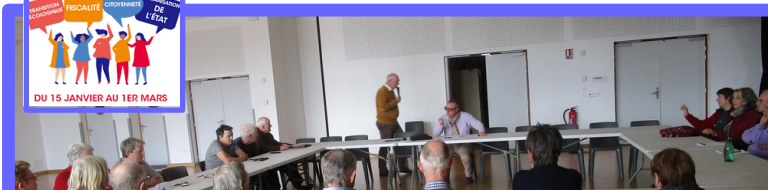
02.98.26.00.55 (Normal)
06.40.06.06.15 (Urgence)
Mairie-dineault@wanadoo.fr

Vous trouverez dans ce bulletin p.7 les précisions sur ces pièces justificatives d'identité à présenter aux élections.

**Repas Communal**

Chaque année à cette époque, la Commune remercie les bénévoles et l'ensemble du personnel communal. C'est ainsi que se sont retrouvés à la salle de la Tour d'Auvergne les responsables et représentants du tissu associatif de Dinéault comme Sant Dispar, la Bibliothèque, Génération Mouvements,, les sociétés de chasse, les associations d'animations comme le Comité des Fêtes, l'ASD, Yakadanse, S'capade, Pen Ar Bed Vol Libre etc... et bien sûr les employés des services techniques et scolaires, le personnel féminin des services administratifs de la Mairie. Petit apéritif au bar, avant de passer au repas. Philippe BITTEL, Maire, a salué le travail et l'engagement des uns et des autres au service de la commune. Et naturellement, les discussions ont ensuite pris le relais d'une après-midi de décontraction et d'ambiance.

(Texte et images : Guy LE FLOCH)

**GRAND DÉBAT NATIONAL****#EXPRIMEZVOUS !****Le Grand Débat**

Après avoir mis en place le cahier de doléances, la Municipalité a mis à disposition de Guillaume MACHY, journaliste, les moyens matériels pour permettre aux habitants de Trégarvan et de Dinéault de s'exprimer lors d'un « Grand Débat », à la salle de la Tour d'Auvergne. Une trentaine de personnes prenait part à la discussion dont le premier thème était celui de la « démocratie ». Beaucoup d'avis sur le sujet mais en même temps une ouverture sur d'autres problèmes tout aussi importants et préoccupants. Chacun a pris la parole pour exprimer le plus souvent son mécontentement. De la gabegie des dépenses de l'Etat, la moralisation de la vie politique, la répartition des richesses plus égalitaire, la politique sociale avec ses droits et surtout ses devoirs, les modes de scrutin et la prise en charge des votes blancs, ou encore le souhait de l'indépendance des médias, de la course aux dividendes, de l'appât du gain, de la juste rémunération du travail opposée aux aides en passant par la responsabilité de l'Etat, la préférence française, le droit au respect mutuel,

et bien d'autres dossiers. De fait, une large représentation de ce qui préoccupe une majorité des Français qui attende l'issue des résolutions que prendra le gouvernement dans les prochains mois.

(Texte et images : Guy LE FLOCH)

**La Halle Couverte**

Depuis la mi-février, les ouvriers de l'entreprise LE STUM de Dinéault s'activent à la fabrication de la charpente de la Halle couverte. Les ateliers sont proches et il suffira de transférer, en traversant le bourg, l'ensemble des pièces par un véhicule télescopique, pour se trouver à pied d'œuvre. Le montage consistera à enquiller les trois piliers principaux sur des pitons d'acier. Cette manœuvre nécessitant précision et coup d'œil s'effectuera sans problème sous

un ciel d'un bleu à faire pâlir les aoûtins ! Beaucoup de bois, de coupes et d'ajustements. Le toit à quatre pans nécessite beaucoup de travail sur place. Poutres et poutrelles devront être placées avant d'y mettre la volige. Quatre cages de vélux seront également installées à l'arrière apportant un regain de lumière lors de journées plus sombres. Le bâtiment a bien pris forme depuis la fin février et les 120 m² seront bientôt couverts par des ardoises. Resteront les murets de pierres qui donneront à cette belle réalisation son cachet définitif.

(Texte et images : Guy LE FLOCH)



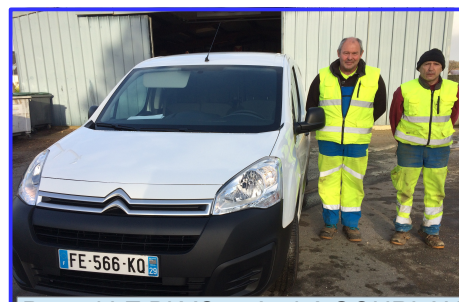
**Vie Communale****Nouveau véhicule**

La commune vient de faire l'acquisition d'un Citroën Berlingo électrique neuf en remplacement de l'ancien Renault Traffic « à bout de souffle » et ceci pour un coût de 18 000 euros TTC, après déduction des primes, de la reprise de l'ancien véhicule et de l'effort commercial de la marque. Les avantages sont nombreux :

→ Le coût d'utilisation est très inférieur à celui d'un véhicule thermique : 2 euros aux 100 km (thermique 15 euros), très peu d'entretien (pas de vidange) et un contrôle technique simplifié. → La batterie n'est pas louée et est garantie 10 ans, → Le moteur électrique n'émet pas de gaz aux effets néfastes sur la santé et l'environnement. : Zéro émission de CO2 (dioxyde de carbone) de NOx (monoxyde d'azote et dioxyde d'azote) → Le moteur électrique qui remplace le moteur à explosion fonctionne sans nuisance sonore. → La batterie se recharge pendant la nuit à partir d'une énergie « nationale » et non importée.

Ce véhicule électrique est bien adapté à l'usage de notre service technique : beaucoup de trajets sur de courtes distances (en moyenne 40 km par jour). Enfin, il répond aux objectifs environnementaux de la COP 21..... Qui présente clairement le véhicule électrique comme moteur de la transition énergétique et une des solutions concrètes pour entrer dans l'ère post-carbone. Gageons que notre service technique s'y accommodera rapidement !

(Texte Christian HORELLOU
Images Guy LE FLOCH)



Pascal LE BLYO et André GOURLAN

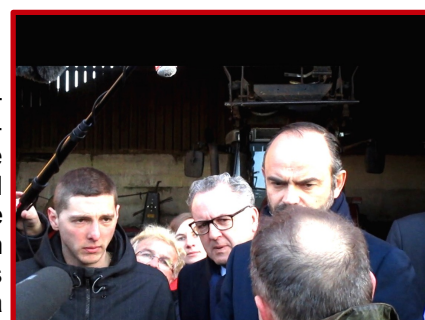
**Du beau monde...**

Une fois n'est certes pas coutume !... Vendredi 15 février 2019 Dinéault. 7 heures du matin. Bien que l'opération se devait d'être très confidentielle, les journaux locaux, par le biais d'Internet, annonçaient la visite du premier ministre Edouard PHILIPPE, accompagné par Richard FERRAND. Le Président de l'Assemblée Nationale a souhaité que l'élu de Maignon fasse connaissance avec la région dont il est député (6ème circonscription). Le Finistère (et la Bretagne) a une Agriculture cheillée au territoire, une qualité authentique incontestable dans sa production, un savoir-faire reconnu, une puissante faculté à s'organiser et à faire face aux défis majeurs que rencontre la profession. Pour autant, les problèmes sont importants, la situation du moment ne prête guère à sourire et les décisions d'aujourd'hui pèseront lourd dans l'avenir de cette Agriculture.

C'est dans ce contexte que la ferme du Restou accueillait les deux édiles. 9 h. Quelques coups de sirène de motards. Quatre véhicules descendent l'allée de l'exploitation. L'un d'entre eux aux vitres teintées s'arrête au lieu prévu à cet effet. Le moment est presque solennel : une portière s'ouvre pour laisser passer Mr. Pascal LELARGE Préfet, Mr. Edouard PHILIPPE et Mr. Richard FERRAND. Le 1er Ministre se dirige, en quelques pas vers le staff d'accueil et vers l'écharpe tricolore de Philippe BITTEL, Maire de la commune. Il salue ensuite Jean Hervé CAUGANT, Monique son épouse, et leur fils Mathieu. La quinzaine d'invités sera conviée à se rendre dans le couloir d'alimentation de l'étable. Les panneaux d'informations préparés donnent en quelques mots et chiffres la situation actuelle de l'exploitation. Cet épisode rapide, plutôt bon enfant, précède le moment d'échanges prévu dans la véranda où la longue table est garnie de couverts, de tasses et de verres ; café, cidre, confitures et crêpes facilitent les interventions des uns et des autres. Quelques places réservées et chacun s'installe. Dans un classeur de la Chambre d'Agriculture posé devant chacun se trouvent de multiples dossiers comme : la loi ESSOC (Etat au Service d'une Société de Confiance), le pacte d'accessibilité pour la Bretagne (Etat/Région), les Etats Généraux de l'Alimentation, la PAC (Politique Agricole Commune), le soutien à la modernisation des exploitations agricoles et le retour (enfin!) du Choucas des Tours dans la liste des espèces chassables. Outre ces dossiers, les échanges portés par André SERGENT président de la Chambre d'Agriculture porteront sur les prix agricoles et le revenu, l'inacceptable phénomène de l'agribashing, les jeunes et leur installation, la balance commerciale, et cette négociation gouvernementale sur le Merco-sur ouvrant les portes du marché européen à la viande bovine de l'Amérique du Sud avec tous les risques sanitaires que cela comporte en même temps qu'une situation de concurrence totalement déloyale. Viendront s'y ajouter les normes et la concurrence, la retraite des exploitants. Une heure et demi de débats !

Les forces de l'Agriculture française et bretonne ont été rappelées, et ces piliers du bien être que sont la santé et l'environnement, dont l'agriculture doit être le garant, ont fait l'objet d'une mention spéciale et d'une mise en avant devant un parterre de professionnels entraînés, de responsables agricoles départementaux et régionaux aguerris, de jeunes agriculteurs qui réfléchissent à leur devenir et font part de leurs inquiétudes, de paysans en pleine activité et en plein questionnement. Alors simple effet de communication bien huilée ou session de travail efficace dont il restera, forcément quelque chose...

(Texte et images : Guy LE FLOCH)



**La Vie Associative****SAISON 2018-2019****Théâtre-Initiation**

L'Association Dynamo, par l'intermédiaire de Sabine VOETGLIN continue à parfaire son atelier de théâtre adulte. La formation comprend naturellement plusieurs volets, allant de la pure improvisation, à la lecture d'un texte, tout en prenant soin de la posture et de la diction. L'exercice auquel nous avons assisté consistait à déclamer les paroles d'une chanson la plupart du temps bien connue. Plus facile à dire qu'à faire. Pourtant, beaucoup d'élèves s'y sont consacrés, mêlant ainsi thèmes et styles sous l'attention de Sabine. Il est probable que les notes qu'elle prenait ont servi en fin de soirée !...



(Texte et Images Guy LE FLOC'H)

**Section Danse**

A la demande d'un certain nombre de danseurs, le Comité des Fêtes a ouvert une section « danse ». De 10 à 15 personnes suivent ces ateliers de détente et de « sport » ! Un ampli distille les musiques adéquates sur lesquelles chacun s'essaie ou se perfectionne en suivant les exemples donnés par les plus initiés. C'est à la salle communale que chaque vendredi, les passionnés de danses de salon s'exercent à cet art, qu'il s'agisse de rock, de samba, de tango ou de charleston et bien d'autres encore...

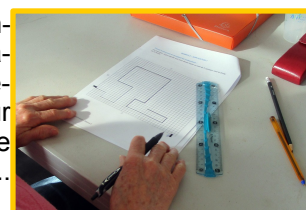


(Texte et Images Guy LE FLOC'H)

**Atelier Mémoire**

L'Association Santé Education et Prévention, partenaire des Caisses de Retraite anime différents ateliers sur les territoires de la région pour les personnes retraitées de 55 ans et plus. Ses actions, labellisées « Pour Bien Vieillir », sont organisées avec le soutien financier de Cap Retraite Bretagne : CARSAT, MSA, CAMIEG etc...

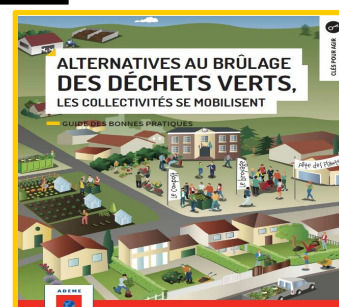
L'atelier mémoire s'appelle PEPS (Programme d'Education et de la Promotion de la Santé) Eurêka, animé par des professionnels formés à la méthode. Il comporte 10 séances d'environ 2 h 30 à raison d'une par semaine, pour un coût total de 20 €. Le 22 février dernier, à Dinéault, se déroulait la 5^{ème} séance de cet atelier et plus précisément sur la mémoire topographique ou mémoire des lieux. Attentifs et concentrés les élèves ont bien travaillé !



(Texte et Images Guy LE FLOC'H)

**Divers****Gestion des déchets verts**

L'ADEME publie dans un guide, les différentes alternatives au brûlage des déchets verts. En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années par le règlement sanitaire départemental, car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. L'appel à la responsabilisation avec l'appui des Collectivités qui sont des acteurs clés pour activer les changements de comportement, en créant des infrastructures et en accompagnant la montée en compétence des citoyens, est souligné.



(Texte et Affiches ADEME)

Prenez bonne note**ATTENTION : FACTURE d'EAU**

Les administrés souhaitant régler leur facture d'eau par Internet (TIPI) doivent saisir le code référence avec l'année 2019. La référence devient donc : 2019-77-00-0000 Merci.

**Etat-Civil**

Madame **Francine MORET** décédée le 1/02/2019

Agenda

Samedi 6 avril 2019 : Fête des Chasseurs. 17 h 30 Aubade des trompes de chasse, **18 h** Messe, **19 h** Repas dansant. **Réservation : Commerces Dinéault. 13 €**

**Conseil du 25/02/2019****Droits de vote : 17****Ordre du jour : 21 points**

- I. **Approbation du compte rendu** : Conseil Municipal du . (Unanimité)
- II. **Secrétariat du Conseil Municipal** : assuré par Hélène POULIQUEN Adjointe au maire. Assistante de réunion : Ségolène MARCHAL. Agent administratif. (Unanimité).
- III. **Assainissement Collectif – Renouvellement de l'assistance technique du département du Finistère pour l'année 2019** : Eu égard à sa capacité nominale en équivalents-habitants (800 EH) et de son type de filière en lagunage naturel, la participation forfaitaire de la Commune sera de 521 € et ce, uniquement pour l'année 2019, le transfert de cette compétence à la CCPCP s'effectuant le 1 janvier 2020. (Unanimité)
- IV. **Protection du captage des eaux de Lézaff – Engagement de la commune sur les prescriptions du guide départemental de la protection des eaux** : Lors du Conseil Municipal du 21 août 2018, l'acquisition de terrains au lieu-dit Kerdréolet en DINÉAULT a été validée en vue d'installer une clôture grillagée pour sécuriser le site de captage des eaux de Lézaff, conformément à l'arrêté préfectoral du 13 janvier 1998. Au cours de cette même séance, le projet d'installation d'une clôture grillagée et de deux portails cadenassés autour des puits de captage du site de Lézaff avait été approuvé. Un dossier de demande d'aide financière a été déposé en novembre 2018 auprès du Conseil Départemental du Finistère. Le dossier étant déclaré éligible, les subventions pourraient être --> pour l'acquisition des parcelles de 831 € (20%) et pour les travaux de sécurisation de 2 050 € (10%). Afin que ces deux demandes puissent être étudiées par la Commission permanente du Conseil Départemental, la Commune doit au préalable s'engager par délibération vis-à-vis de la protection de la ressource en eau. Elle doit s'engager à respecter les prescriptions du guide des ressources en eau et partager avec le Conseil Départemental, les éléments relatifs à la mise en œuvre et au suivi des périmètres de protection. (Unanimité).
- V. **Adhésion au service du délégué à la protection des données (D.P.D.) du centre de gestion du Finistère** : Il est fait obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la Protection des Données (D.P.D) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (R.G.P.D) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il est proposé de désigner le Centre de Gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données. Cette désignation fera l'objet d'une notification à la C.N.I.L. (Commission Nationale Informatique et Libertés). Les modalités d'adhésion sont valables pour 3 ans pour un coût annuel de 1 612 €. (Unanimité)
- VI. **GéoPaysdeBrest – Convention d'échanges de données géographiques et services associés** : Les collectivités du Pays de Brest se sont engagées dans une démarche d'harmonisation et de diffusion des données géographiques à l'échelle de ce territoire, sous la coordination du Pôle Métropolitain du Pays de Brest. Cette démarche s'appuie sur un dispositif impliquant chaque niveau territorial : communes, EPCI, Pays. Elle permet la mise en cohérence de données telles que le plan cadastral, le plan de ville, les réseaux d'eau, les documents d'urbanisme, consultables sur le site GeoPaysdeBrest. Une convention est établie entre la CCPCP et GéoPaysdeBrest et une autre convention entre la CCPCP et ses communes membres et ce, pour une durée de 3 ans sans contrepartie financière. (Unanimité).
- VII. **Intercommunalité – Transfert de la compétence « eau potable » - Convention de groupement pour la passation et l'exécution d'un contrat de délégation de service public** La loi NOTRe attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020. Sont concernés les services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Pour la gestion des eaux pluviales urbaines, la Communauté de Communes demeure libre de choisir de l'exercer car cette compétence distincte n'est pas inscrite dans la loi au sens des compétences obligatoires ou optionnelles. Ainsi, le conseil communautaire du 25 septembre 2018 a voté le choix de la délégation de service public comme mode de gestion du service « Eau potable » pour la période transitoire courant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024 inclus, avant la mise en place d'un mode de gestion uniformisé à partir de 2025. La période transitoire 2020-2024 est à organiser d'ores et déjà pour 12 communes dont 9 en régie (DINÉAULT, GOUÉZEC, LANNÉDERN, LOTHEY, PLOÉVEN, PLOMODIERN, TRÉGARVAN, CAST, SAINT-NIC) et 3 en DSP (PLONÉVEZ-PORZAY, SAINT-COULITZ, LE CLOÎTRE-PLYBEN) pour lesquelles le contrat s'achève le 31 décembre 2019. Pour les 5 communes de CHÂTEAULIN, SAINT-SÉGAL, LENNON, PLYBEN et PORT-LAUNAY, il y aura poursuite de leurs contrats de DSP jusqu'à leurs termes respectifs avec un avenant de transfert de la maîtrise d'ouvrage vers la C.C.P.C.P. à partir du 1er janvier 2020. Afin de mener la procédure de passation et d'exécution du contrat de délégation de service public jusqu'à la prise de compétence communautaire le 1er janvier 2020, il convient de constituer un groupement de commande entre les 12 communes concernées. Dans ce cadre, la Commune de PLOMODIERN concernée par cette procédure a délibéré le 18 octobre 2018 pour être désignée comme commune coordonnatrice du groupement de commande. Pour ce qui concerne le personnel communal en charge de la gestion du service d'eau potable sur la commune de Dinéault, 3 agents sont potentiellement concernés par ce transfert. Toutefois, compte tenu du temps dédié à la gestion de cette compétence par ces agents, il a été convenu avec la C.C.P.C.P. qu'il n'y aurait pas de transfert de personnel à l'intercommunalité pour DINÉAULT. Le Comité Technique du Centre de Gestion du Finistère a été saisi en ce sens. (4 contre).
- VIII. **Intercommunalité – Transfert de la compétence « assainissement » - Convention de groupement pour la passation et l'exécution d'un contrat de délégation de service public** : Même démarche que précédemment ; 12 communes sont en régie et 2 sont en DSP : Châteaulin et St Ségall . (4 contre).
- IX. **Intercommunalité – Détermination du montant de l'attribution de compensation fiscale de la commune de St Ségall** : L'attribution de compensation fiscale correspond aux montants de fiscalité perçus par la Commune de SAINT-SÉGAL en 2016 (n-1) – alors en fiscalité additionnelle – et transférés en 2017 à la Communauté de Communes, qui, elle est à fiscalité professionnelle unique. Cette compensation concerne la taxe d'habitation.. Elle est estimée à 6 115 €. (4 contre)



DINÉAULT

Conseil du 25/02/2019 (suite et fin)

N° 51

Mars

Édition du 16 Mars 2019

- X. Renouvellement des contrats uniques d'insertion d'accompagnement dans l'emploi :** Il s'agit du renouvellement de deux contrats d'Accompagnement, comme Agent Polyvalent des Écoles, l'un pour 25 heures/semaines pour une durée de 12 mois du 1er mars 2019 au 29 février 2020, l'autre pour 20 heures/semaine pour une durée de 12 mois du 1er mai 2019 au 30 avril 2020. (1 abstention, 3 contre).
- XI. Fixation du taux des impôts locaux pour 2019 :** Le Conseil après délibération décide de conserver les mêmes taux que l'année 2018. A savoir Taxe d'Habitation : 14,51%, Foncier bâti : 14,50%, Foncier non bâti : 44,86%. (Unanimité).
- XII. Concours financiers aux écoles – Année scolaire 2018/2019 :** La commune de Dinéault apporte son concours financier à l'école privée Ste Anne, sous contrat d'association en termes de frais de fonctionnement. Il est basé sur le coût d'un élève de l'école publique. Celui-ci est de 57 784 € soit 1 090,26€/élèves. Le contrat d'Association de l'École Ste Anne est donc de 1 090,26 x 46 élèves soit : 50 151,78 €. Les dépenses de service de cantine de l'école publique sont de 13 800 € ; il est proposé d'attribuer le même montant à l'école Ste Anne. Les dépenses de garderie de l'école publique sont de 6 276,50€ ; il est proposé d'attribuer la même somme à l'École Ste Anne. (4 contre).
- XIII. Demandes de subventions - Exercice 2019 :** Après avis de la Commission Finances et Affaires Économiques qui s'est tenue le 18 février 2019, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes : En voici les principales : École Publique de Dinéault : 7 078 €, École Privée Ste Anne : voir ci-dessus, Comité des Fêtes : 3 400 €, ASD : 1 800 €, AFAFAF : 1 000 €, COS du Personnel 800 €, Lycée St Louis (Voyages Scolaires) : 520 €, Sté de chasse La Communale : 500 €, Club Sant Dispar : 400 €, Dynamo : 300 €. Le montant global des subventions attribuées est de 88 420 €. La liste complète est disponible en Mairie. (3 contre).
- XIV. Transport Scolaire – Année 2017/2018 :** Selon les informations obtenues auprès du transporteur, à la rentrée scolaire 2017/2018, il y avait 72 élèves inscrits, se répartissant de la manière suivante : - 47 familles de 1 enfant - 11 familles de 2 enfants - 1 famille de 3 enfants. Le Conseil donne son accord pour verser une subvention de 14 €/trimestre/famille utilisant le service « Transport Scolaire » soit 42 € par année complète, ajoute que chaque trimestre commencé sera dû, décide que l'envoi ou le dépôt d'un RI bancaire ou postal à la Mairie devra se faire avant le 15 avril 2019, les familles ayant été avisées par courrier, de l'octroi de cette subvention. (Unanimité).
- XV. Bilan 2018 des acquisitions et des cessions immobilières communales :** Il n'y a pas eut d'acquisitions ; une seule cession à M. David GLEVAREC de 11 ca – 100 €- Acte de vente du 18/07/2018. Les droits réels immobiliers concernent une servitude de passage d'un dispositif d'assainissement, d'une servitude de passage d'un écoulement d'eaux pluviales et d'une servitude de passage d'un grillage de protection. Approbation du bilan 2018. (Unanimité).
- XVI. Service des eaux et service de l'Assainissement Collectif – Tarification 2019 :** Les tarifs 2018 sont reconduits au titre de 2019 : Prix de l'eau par m3, y compris la redevance pollution de 0,30 €. De 0 à 20 m3 : 1,35 €, de 21 à 200 m3 : 1,25 €, de 201 à 500 m3 : 1,10 €, > à 500 m3 : 0,97 €. Assainissement Collectif : Terme fixe annuel : 45 €, Coût du m3 d'eau traitée en fonction du volume d'eau potable consommée : 1,98 €. Coût du raccordement : frais de branchement : 1 000 € + participation à l'assainissement collectif : Maison ancienne : 1 000 €, Maison neuve : 2 000 €. Après en avoir délibéré le Conseil décide pour le Service des Eaux, le maintien pour 2019 de la tarification 2018 (Unanimité) et pour le service de l'Assainissement Collectif : le maintien pour 2019 de la tarification 2018 (4 contre).
- XVII. Voirie – Acquisition de panneaux de signalisation :** Il est proposé au Conseil Municipal d'acquiescer des panneaux de signalisation pour permettre une meilleure indication des lieux-dits sur la Commune. Une annonce a été insérée dans le bulletin communal du mois de février 2019 pour solliciter l'avis des Dinéaultais sur la mise en place de ces nouveaux panneaux. L'offre de la Sté LACROIX SIGNALISATION 44800 St Herblain est retenue pour un montant de 6 524,92 € et valide l'acquisition de panneaux supplémentaires dans la limite de 1 957,20 € pour tenir compte des éventuelles remarques émises par les Dinéaultais. (1 abstention).
- XVIII. Service Technique - Acquisition d'un véhicule utilitaire :** l'actuel fourgon, dont la première mise en circulation date de 1999, nécessite d'importantes réparations et certaines pièces ne sont plus disponibles sur le marché. Cet achat n'excéderait pas la somme de 15.000,00 € H.T., soit 18.000,00 € T.T.C. (Unanimité) Voir texte page 3.
- XIX. Transformation de la salle polyvalente en maison médicale – Aménagement de l'ancienne salle de motricité – Réhabilitation d'un logement dans l'ancienne école publique – Attribution de la maîtrise d'œuvre :** les deux premiers projets sont proposés dans le cadre de tranche ferme, le dernier dans le cadre de tranche optionnelle.. Le Conseil décide d'attribuer le marché de prestations intellectuelles au bureau d'études ENO ARCHITECTES 29200 BREST pour les tranches fermes à 35 460 € H.T et la tranche optionnelle pour 18 220 € et se réserve la possibilité de s'arrêter à la phase de l'avant-Projet définitif s'agissant des études relatives à la tranche optionnelle. (Unanimité)
- XX. Renouvellement du contrat de maintenance du matériel informatique de la mairie :** Le contrat, signé le 11 mars 2016, avec l'Atelier INFORMATIQUE de CHATEAULIN arrive à échéance le 10 mars 2019. Elle propose de renouveler celui-ci pour une durée d'un ou de 3 ans Le Conseil accepte la proposition pour une durée de 3 ans et pour un coût n'excédant pas 2 448,00 € TTC l'année. (Unanimité).
- XXI. Versement d'une indemnité compensatrice au titre des congés payés non pris par Mme Fatima QUICKO, agent communal :** Considérant que Madame Fatima QUICKO, agent communal, n'a pas pu bénéficier de ses droits à congés du fait d'un congé de maladie avant sa mise à la retraite au 21 janvier 2019. Le Conseil Municipal, après échange de vues, approuve le versement de cette indemnité correspondant à 41,50 jours rémunérés au grade d'Adjoint Administratif Territorial et décide de ne pas lui réclamer le trop perçu de traitement versé au mois de janvier 2019 suite à son départ de la collectivité le 21ème jour de ce mois. (Unanimité).

Questions diverses :

- Modifications des horaires d'ouverture au public.
- Cité du Ménez-Hom : l'éclairage pourrait être refait.
- Halle couverte : rajout de 4 vélux pour améliorer l'éclairage.
- Date du prochain Conseil ; (Comptes Administratifs) : 27 mars 2019 20 h.

(Source : Conseil Municipal. Résumé : Guy LE FLOC'H)

**Divers****Pièces d'Identité**

L'arrêté du ministère de l'Intérieur du 16 novembre 2018 a établi une nouvelle liste de titres d'identité à présenter lors des opérations électorales, dans les communes de 1000 habitants et plus. La note, insiste sur certains titres d'identité nécessaires pour exercer son droit de vote.

Il en est ainsi d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans, d'un permis de conduire sécurisé et conforme au format « Union européenne », d'une carte du combattant avec photographie...

Devant l'inquiétude grandissante des maires craignant que de nombreux électeurs ne disposent pas des titres requis, inquiétude aussitôt relayée par l'AMF auprès du ministre de l'Intérieur, ce dernier a souhaité apporter des précisions et prévoir des assouplissements, en particulier sur le permis de conduire et la durée de validité des titres d'identité.

PIÈCES PERMETTANT DE JUSTIFIER DE SON IDENTITÉ AU MOMENT DU VOTE

Art. 1er. – Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

1 Carte nationale d'identité ; **2** Passeport ; **3** Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ; **4** Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ; **5** Carte vitale avec photographie ; **6** Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ; **7** Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ; **8** Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ; **9** Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ; **10** Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne » ; **11** Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ; **12** Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

(Extrait de l'Arrêté ; Guy LE FLOC'H)

**Changements Horaires****CHANGEMENT DANS LES HORAIRES D'ACCUEIL EN MAIRIE A PARTIR DU 1^{er} AVRIL 2019**

La décision a été prise de fermer l'accueil de la mairie tous les lundis après-midi. L'idée est de faciliter le travail des agents administratifs qui doivent traiter des dossiers de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes. Désormais, l'accueil est ouvert :

Le **lundi** de 8 h 30 à 12 h.

Le **mardi** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

Le **mercredi** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Le **jeudi** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

Le **vendredi** de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Chaque Dinéaultais peut, s'il le souhaite, rencontrer un élu tous les matins de la semaine y compris le samedi.

(Texte Christian HORELLOU)

**Recrute**

L'Association EPAL, basée à Brest, **recrute** des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap. Vous êtes disponibles pour partir 2, 3 ou 4 semaines sur l'un de nos 200 séjours, rejoignez nos équipes d'animation ! 250 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite (1 week-end et 1 samedi)
- Permis B obligatoire

Pour plus de renseignement et postuler : <http://www.epal.asso.fr/postuler-en-ligne.php>

(Texte : EPAL)

**Cancer de l'intestin****Dépistage du cancer de l'intestin (colorectal)**

Votre département, votre ville, médecins et pharmaciens se mobilisent avec l'ADEC29, La Ligue Contre le Cancer du Finistère et les nombreux partenaires de votre santé. **Pour plus de renseignements** : Courriel : contact@adec29.org 02 98 33 85 10

Vous avez entre 50 et 74 ans, que vous soyez un **homme ou une femme**, vous êtes concernés par le dépistage organisé du cancer de l'intestin. **Ce cancer peut être guéri 9 fois sur 10**, à condition de le repérer suffisamment tôt, par la recherche de sang invisible à l'œil nu dans les selles. **Comment participer** : A partir de 50 ans jusqu'à vos 74 ans inclus, et tous les deux ans, vous recevez une invitation personnalisée de l'ADEC29 (l'association de dépistage organisé du Finistère). Dès que vous avez reçu votre invitation, vous pouvez vous rendre chez votre médecin traitant ou votre pharmacien pour récupérer votre KIT complet de dépistage. **Ce kit est totalement gratuit** (prise en charge direct avec la CPAM). **FACILE**, le nouveau Test de Dépistage du cancer colorectal est **A FAIRE CHEZ SOI** (n'oubliez pas de bien remplir le questionnaire ainsi que les étiquettes), et à renvoyer par enveloppe T (fournie) au laboratoire national chargé de la lecture et du retour des résultats à votre domicile et à votre médecin traitant.

(Texte : ADEC 29)



GRATUIT

MAIRIE
DE
DINÉAULT



Invitation



8 Ateliers Activités Physiques

DINEAULT

Salle Communale

Les mardis du 12 mars au 7 mai 2019

Activité douce de 14h00 à 15h00

Vas-Y mollo (12 places)

Activité dynamique de 15h00 à 16h00

Vas-Y franko (12 places)

Inscriptions en mairie

02-98-26-00-55

Porté par la Fondation Ildys



06-16-45-96-75

vas-y@ildys.org

www.vas-y.bzh

